

Union patronale suisse
Madame Ruth Derrer Balladore
Case postale
8032 Zurich

Lausanne, le 15 décembre 2004
S:\COMMUNIPOLITIQUE\Position\2004\POL0491.doc / MAP/fkr

Loi sur le travail : modifications souhaitables

Chère Madame,

Nous avons bien reçu votre lettre du 24 novembre dernier concernant l'objet cité en titre, et vous en remercions.

La question de l'annualisation de l'horaire de travail mériterait effectivement d'être abordée; certains de nos membres dont l'activité est soumise à de fortes variations saisonnières nous ont en effet fait savoir qu'il souhaiteraient davantage de souplesse en matière d'horaire de travail. Hormis ce point, nous n'avons, pour l'heure, pas de requête concrète de modification de la loi sur le travail.

En vous remerciant de votre consultation, nous vous prions d'agréer, chère Madame, nos salutations les meilleures.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Guy-Philippe Bolay
Directeur adjoint

Mathieu Piguet
Sous-directeur